



Commune d'Icogne

Approvisionnement **en eau potable et en eau d'irrigation**

L'exceptionnelle sécheresse de ces derniers mois a provoqué un manque d'approvisionnement sur les réseaux d'eau potable et d'irrigation.

Les habitants d'Icogne et les propriétaires de résidences secondaires sont invités à utiliser l'eau avec parcimonie, afin que nous puissions traverser cette période délicate dans les meilleures conditions. Son utilisation rationnelle concerne aussi bien l'eau potable que l'eau d'irrigation.

Le Conseil espère que chacune et chacun aura à cœur de suivre cette directive, afin d'éviter des mesures plus strictes.

Feux en plein air

La sécheresse actuelle induit une forte augmentation du risque d'incendie. Le manque d'eau ne permettrait pas de faire face à un sinistre. Ce constat établi, les feux en plein air sont formellement interdits sur tout le territoire communal.

Icogne, le 06 mai 2011

L'Administration communale